

Conseil municipal du 13 octobre 2016

Vente chemins La Buatière

Le Conseil décide d'aliéner des parties du chemin rural n°49 à La Buatière au prix de 1 euro le mètre carré. Le Maire est chargé de prendre l'arrêté nécessaire à l'enquête publique dont les frais sont à la charge de la commune. Les frais de géomètre et de notaires sont à la charge des acquéreurs. Le Maire ou son 1^{er} adjoint sont autorisés à signer toutes pièces nécessaires et actes à intervenir.

Horaire adjoint technique

M. le Maire explique qu'avec la réhabilitation de l'école, l'agent en charge de l'entretien des locaux se retrouve avec plus de travail à effectuer et il propose d'augmenter son nombre d'heures hebdomadaires qui est actuellement de 8 heures.

Le Conseil décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint technique de 2 heures par semaine soit donc 10 heures par semaine et ce à partir du 17 octobre.

Questions diverses

- ***Jeux pour enfants*** : les conseillers vont réfléchir au choix qu'ils vont faire (jeux à ressorts ou autres) pour la prochaine réunion
- ***Futur lotissement*** : après avoir visualisé les différents projets, le conseil retient sur le principe le projet 5.
- ***Sapins de Noël*** : proposition de don de sapins aux habitants de la commune par M. Godeau. La coupe serait prise en charge par la commune. M. Chochon doit se rendre sur place pour voir la taille des arbres.
- ***Renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public*** : attente de tarifs pour la décision.
- ***Carré d'eau*** : M. le Maire explique que son nouveau propriétaire souhaite acheter une partie de la parcelle C417 dans le prolongement de son étang et appartenant à la commune. Sur le principe, le prix serait de 1 euro le mètre carré et les frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur. Proposition va lui être faite en ce sens.

